

Rapport annuel et Comptes Sociaux

Chubb European Group SE

31 December 2021

CHUBB®

La Tour Carpe Diem
31 Place des Corolles, Esplanade Nord
92400 Courbevoie
France
SIREN : 450 327 374 RCS Nanterre

Rapport du Directeur Général

31 Décembre 2021

Faits marquants de 2021

J'ai le plaisir de vous présenter une nouvelle série de résultats solides pour Chubb European Group SE ("CEG") pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

2021 a été une autre période de montagnes russes et nous a confrontés à une incertitude permanente. L'émergence de nouveaux variants du COVID-19 qui se sont rapidement répandus à travers le monde a déclenché une course au déploiement des vaccins et a entraîné la mise en place de plus de restrictions pour protéger nos communautés. Nous sommes passés d'un environnement où le travail se faisait principalement à domicile à un retour progressif au travail dans les bureaux, puis à un retour en arrière lorsque les restrictions ont été réintroduites dans la région. Mais en tant qu'entreprise, nous avons su faire face à ces circonstances, sans jamais transiger sur nos ambitions ou nos objectifs, et en continuant à servir nos clients et nos partenaires tout en veillant à ce que nos employés soient bien accompagnés dans les défis auxquels ils sont confrontés.

Nous avons été en mesure de développer nos activités une fois de plus cette année, en exécutant avec succès nos stratégies dans un contexte de conditions de marché favorables, afin d'obtenir des résultats de classe mondiale. Les souscripteurs ont capitalisé sur l'environnement favorable tout au long de l'année et n'ont eu de cesse de stimuler la croissance à un taux et à des conditions acceptables, afin de réaliser notre meilleure croissance organique depuis plus de dix ans - ce qui n'est pas une mince affaire sur un marché toujours aussi compétitif. Nous avons progressé dans l'avancement de nos capacités numériques, non seulement dans les produits et services, mais aussi dans la manière dont nous nous connectons à nos clients, en réunissant une équipe de distribution régionale pour soutenir nos activités d'assurance des particuliers dans les domaines des assurances spécialisées, des accidents et de la santé, de l'assurance dommages et du numérique. Sur le plan opérationnel, nous avons créé six clusters géographiques au Royaume-Uni et en Europe pour aligner les ressources et favoriser les meilleures pratiques dans toute la région. Et nous avons généré un bénéfice de souscription sain malgré une augmentation des pertes liées aux catastrophes naturelles, une tendance qui semble devoir se poursuivre et suivre le rythme de l'augmentation de la richesse, de l'urbanisation et de l'impact du changement climatique dans le monde.

Performance Financière

CEG a souscrit 5 463 millions d'euros de primes brutes émises au cours de l'année, soit une augmentation de 21 % par rapport aux 4 509 millions d'euros enregistrés à la fin de l'année 2020. La croissance est principalement due à l'amélioration soutenue des conditions de marché et à la bonne exécution de nos stratégies de souscription, de nos capacités de service et de nos initiatives de distribution. Les primes nettes émises pour l'année ont augmenté de 18,5 %, passant de 2 724 millions d'euros l'année précédente à 3 229 millions d'euros.

La société a enregistré des bénéfices de souscription de 761,0 millions d'euros et un ratio combiné associé de 81,2%, et a bénéficié de libérations de réserves de périodes antérieures de €256,1 millions d'euros. Les pertes nettes liées aux catastrophes se sont élevées à €69,2 millions et, bien qu'elles reflètent une autre année de catastrophes naturelles de grande ampleur, y compris les tempêtes d'hiver, les ouragans aux Etats-Unis et les inondations en Europe, elles sont restées dans les limites de la tolérance au risque et des attentes de la compagnie.

Le rendement net des investissements s'est élevé à 308,0 millions d'euros, les rendements positifs des actifs alternatifs, y compris les obligations à haut rendement, les prêts et les actions, ayant été atténués par les pertes de nos portefeuilles de titres à revenu fixe de première qualité, ce qui a contribué à un bénéfice avant impôts de 868,9 millions d'euros.

Perspectives d'avenir

Dans cette ère de plus en plus numérique, les nouvelles technologies conduisent à des moyens de plus en plus innovants et efficaces de faire des affaires. Nous avons amélioré les fonctionnalités et élargi la gamme de produits offerts par le biais de nos plateformes de commerce électronique et nous continuerons à investir dans la technologie pour nous aider à offrir les meilleures solutions d'assurance à nos clients grossistes, commerciaux et particuliers, afin de répondre à leurs besoins en constante évolution.

Rapport du Directeur Général

31 Décembre 2021

Des augmentations de prix ont été observées dans un large éventail de catégories d'affaires P&C en 2021, et bien que le marché difficile soit susceptible de se calmer quelque peu à l'approche de 2022, en particulier sur les marchés de grossistes et de détail au Royaume-Uni, des conditions favorables devraient continuer à prévaloir pendant une période prolongée en Europe continentale. L'adéquation des taux et la discipline de souscription seront toujours des attributs essentiels de notre stratégie commerciale et nous restons confiants dans notre capacité à développer nos activités de manière rentable à tous les stades du cycle de souscription. Nos activités axées sur le grand public ont réussi à générer une croissance du chiffre d'affaires cette année, malgré l'impact continu de la pandémie, et nous sommes bien placés pour saisir les opportunités qui se présenteront à mesure que les conditions se normaliseront.

CEG se différencie des autres assureurs par ses appétits de souscription, sa sélection des risques et sa gestion de portefeuille clairement articulés, ainsi que par son adhésion aux normes de service et aux pratiques de gouvernance de conformité et de conduite. Notre utilisation des données et de l'analyse prédictive continue de fournir une meilleure compréhension des nouvelles opportunités commerciales et des risques évolutifs qui ont un impact sur notre entreprise, tels que le changement climatique et la cybercriminalité, et dans tous les aspects de notre activité, du marketing à la souscription et jusqu'aux sinistres, et constitue un élément véritablement distinctif d'une entreprise de risque à l'ère du numérique.

Et finalement

Je tiens à remercier tous les membres de l'organisation pour leur résilience et leur collaboration, et pour avoir une fois de plus fait preuve de confiance et de volonté pour accomplir le travail. Chaque équipe a contribué à nos réalisations cette année : souscription, opérations, informatique, sinistres, finances, juridique et conformité, ressources humaines, risques, marketing et communication et, enfin et surtout, notre équipe des services généraux qui nous a aidés à travailler efficacement à domicile et en toute sécurité dans nos bureaux.

Je tiens également à remercier nos courtiers partenaires pour leur soutien continu. Nos solides relations nous ont permis d'aligner les initiatives de croissance sur des stratégies de souscription spécifiques afin de générer des revenus supplémentaires, et je me réjouis de renforcer notre engagement auprès des communautés de courtiers majeurs, nationaux et indépendants au cours de l'année à venir.

COVID-19 continue de nous empêcher de mener nos vies de manière normale, mais je suis enthousiaste à l'idée de 2022. Je suis convaincu que nous pouvons gérer chacune des opportunités et des défis que l'année à venir présentera. Nous avons une entreprise prospère et nous sommes considérés comme un leader sur nos segments et marchés choisis. En tant qu'assureur de premier plan sur le marché britannique et européen, nous nous appuyerons sur le succès de 2021 pour réaliser nos objectifs et atteindre les cibles que nous nous sommes fixées en 2022.

Sarah Mitchell

Managing Director

6 Avril 2022

Rapport de Gestion

31 December 2021

Événements importants

Le point sur la pandémie de COVID-19

En 2020, l'activité sociale et économique mondiale a été gravement touchée par la propagation et la menace du nouveau coronavirus (COVID-19). La société a pris des mesures rapides pour minimiser les risques pour ses employés, notamment en limitant les déplacements et en instaurant des protocoles de travail à domicile. Dans le même temps, la société a cherché à minimiser toute perturbation pour ses clients et partenaires commerciaux, et a pu continuer à fonctionner efficacement tout au long de la pandémie et des restrictions de confinement à l'échelle régionale. La société a continué à mettre en œuvre des mesures et des protocoles tout au long de l'année 2021 pour assurer la sécurité des employés tout en garantissant une continuité efficace des activités avec les clients et les partenaires.

Si les répercussions économiques de la pandémie de Covid-19 sur la clientèle de CEG se sont généralement atténuées tout au long de l'année 2021, la croissance du chiffre d'affaires de certaines branches d'activité, notamment Accident & Health (y compris Travel) et Personal Risk Services, a subi un impact négatif, conformément aux réductions de l'exposition. En outre, la société continue d'adopter une approche prudente en matière de souscription, reflétant l'incertitude généralisée que la pandémie a créée.

Brexit

Chubb s'efforce d'offrir une certitude et une continuité de service à tous ses clients et partenaires commerciaux, quelle que soit leur localisation, depuis l'annonce du référendum sur l'adhésion du Royaume-Uni à l'UE en 2016. Le 1er janvier 2019, CEG SE a redomicilié avec succès du Royaume-Uni vers la France et opère désormais sous la supervision du régulateur français, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (" ACPR ").

CEG SE possède des succursales dans toute l'Europe et détient des autorisations transfrontalières dans l'EEE. Après son retrait de l'UE le 31 janvier 2020, le Royaume-Uni est entré dans une " période de transition " au cours de laquelle il est effectivement resté dans l'union douanière et le marché unique de l'UE jusqu'au 31 décembre 2020. Depuis le 1er janvier 2021, la succursale britannique de CEG SE bénéficie du régime de permissions temporaires du gouvernement britannique. Cela permet à Chubb d'opérer au Royaume-Uni et de continuer à souscrire des affaires de la même manière qu'avant le Brexit et la fin de la période de transition. Le régime d'autorisations temporaires sera en place jusqu'à trois ans après la fin de la période de transition. Pendant cette période, CEG SE établira une succursale de pays tiers au Royaume-Uni. La succursale britannique sera autorisée par la Prudential Regulation Authority tout en faisant partie de la même entité juridique, CEG SE. Cela permettra à CEG SE de continuer à opérer au Royaume-Uni au-delà de l'expiration du régime des autorisations temporaires.

Chubb continuera à examiner la structure de l'entreprise, les exigences réglementaires et fiscales et les dispositions de gouvernance pour s'assurer que l'entreprise exploite un modèle opérationnel efficace et conforme dans toute la région.

Environnement des affaires

Chubb est le plus grand assureur de biens et de risques divers coté en bourse au monde. Avec des opérations dans 54 pays et territoires, Chubb fournit des assurances commerciales et personnelles de biens et de risques divers, des assurances personnelles contre les accidents et des assurances complémentaires de santé, de la réassurance et de l'assurance-vie à un groupe diversifié de clients.

Chubb se définit par son offre importante de produits et de services, ses nombreuses capacités de distribution, ses partenariats avec des plateformes de vente directe aux consommateurs, sa solidité financière exceptionnelle et ses opérations locales dans le monde entier. La société sert des multinationales, des entreprises de taille moyenne et des petites entreprises en leur proposant des services d'assurance dommages et d'ingénierie des risques ; des particuliers fortunés et très fortunés ayant des actifs importants à protéger ; des particuliers souscrivant une assurance vie, une assurance

Rapport de Gestion

31 December 2021

accidents personnels, une assurance maladie complémentaire, une assurance habitation, une assurance automobile et des assurances personnelles spécialisées ; des entreprises et des groupes d'affinité fournissant ou offrant des programmes d'assurance accidents et maladie et une assurance vie à leurs employés ou à leurs membres ; et des assureurs gérant des risques avec une couverture de réassurance.

Chubb évalue, assume et gère les risques avec discernement et discipline. Elle traite et paie les sinistres de manière équitable et rapide et offre une gamme de services conçus pour aider les clients à minimiser les risques de perte et à s'assurer qu'ils sont préparés et protégés. Chubb vise à créer la durabilité pour les clients et les actionnaires en se concentrant sur la sélection disciplinée des risques, la tarification et les termes et conditions qui reflètent de manière appropriée le transfert des risques. Les principales compagnies d'assurance de Chubb ont une cote de solidité financière de "AA" de Standard & Poor's et de "A++" de A.M. Best.

CEG est l'une des principales sociétés d'assurance et de réassurance commerciales d'Europe et exerce avec succès ses activités de souscription au Royaume-Uni, en Irlande et en Europe continentale. C'est un contributeur important de Chubb, générant environ 13,5 % de la prime nette souscrite globale du groupe en 2021.

CEG a son siège social à Paris et dispose de succursales au Royaume-Uni et dans toute l'Europe. CEG détient des autorisations transfrontalières dans tout l'Espace économique européen et opère sous la supervision de l'ACPR. La succursale britannique de la société est basée au 100 Leadenhall Street, Londres EC3A 3BP et est soumise à une réglementation limitée de la Financial Conduct Authority ("FCA"). CEG est également une compagnie d'assurance et de réassurance de lignes excédentaires "en liste blanche" aux États-Unis, ce qui lui permet de souscrire des lignes excédentaires dans tous les États et territoires américains. L'accès aux affaires se fait par le biais de divers canaux de distribution et la société entretient des relations solides avec la communauté des courtiers, ses partenaires commerciaux et les marchés directs.

La société offre à ses clients une large gamme de solutions d'assurance et de risque comprenant les catégories d'assurance IARD, d'assurance accident et santé et d'assurance des particuliers, avec des polices principalement sous les noms de "Chubb Europe", "Chubb Global Markets" et "Chubb Tempest Re", qui capitalisent sur le caractère distinctif et la force de la marque Chubb et reconnaissent les solides plateformes d'assurance de la société, sa réputation, ses compétences, ses notations de solidité financière et sa philosophie de gestion cohérente.

Les opérations P&C fournissent des solutions d'assurance axées sur le client et des services de gestion des risques et d'ingénierie à une série de multinationales, de grandes, moyennes et petites entreprises du Royaume-Uni et d'Europe, avec des produits englobant les risques liés aux biens, aux accidents primaires et secondaires, aux lignes financières, à la cybercriminalité, aux cautions, aux cargaisons maritimes, à l'environnement et à la construction.

La division A&H souscrit une gamme de produits A&H et de produits liés au voyage, offrant des avantages et des services aux particuliers, aux groupes d'employés et aux groupes d'affinité dans toute l'Europe. Dans certains cas, ces produits sont conditionnés sous d'autres marques ou font partie des produits d'un autre prestataire de services. Une gamme de produits d'assurance individuelle contre les accidents et la maladie, y compris l'invalidité à court terme, les conditions critiques et l'hospitalisation/le rétablissement, est également proposée dans un certain nombre de pays européens.

Personal Lines comprend Specialty Personal Lines ("SPL"), qui fournit des solutions d'assurance innovantes et des capacités d'indemnisation de pointe pour les partenariats Affinity, notamment les opérateurs de réseaux mobiles et les opticiens, afin de fournir à leurs clients une protection pour leurs appareils mobiles, leurs lunettes et leurs appareils auditifs. Chubb offre également une couverture d'assurance, principalement une assurance automobile et une assurance habitation et contenu, y compris des bijoux et des collections d'art, pour les personnes et les familles prospères au sein de sa division Personal Risk Services ("PRS").

Chubb Global Markets ("CGM") est l'activité de souscription internationale spécialisée du groupe. Ses capacités de distribution parallèle signifient que les produits de souscription peuvent être offerts à la fois par CEG et par le syndicat

Rapport de Gestion

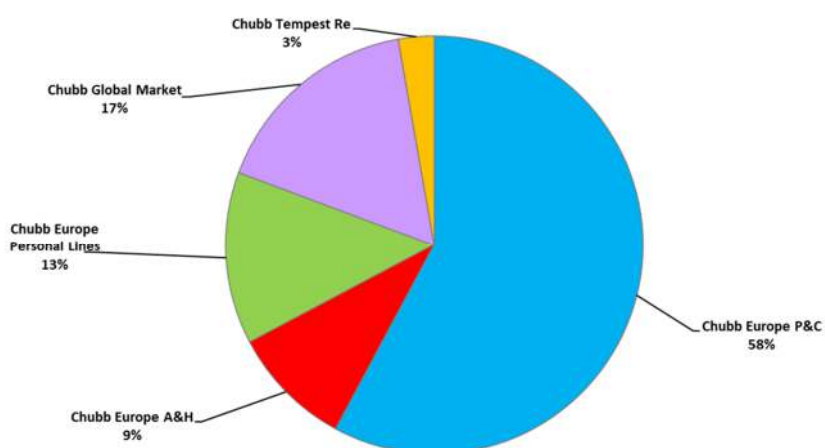
31 December 2021

2488 du Lloyd's, géré par Chubb Underwriting Agencies Limited. La gamme de produits de CGM comprend des solutions sur mesure pour l'aviation, l'énergie, les lignes financières, la marine, les biens, les risques politiques et les risques d'assurance des excédents et des surplus.

Avec des opérations de souscription situées à Londres et à Zurich, Chubb Tempest Re International ("CTRe") souscrit dans le monde entier des traités de réassurance traditionnelle et non traditionnelle dans les domaines de l'aviation, des risques divers, de la marine et des biens. Les produits sont proposés par l'intermédiaire de CEG et de diverses entités juridiques étrangères du groupe Chubb.

CEG bénéficie de fonctions de soutien complètes et entièrement intégrées, englobant les sinistres, les finances et l'actuariat, la gestion des risques, le juridique et la conformité, les ressources humaines, les opérations et l'informatique. Certaines des fonctions de soutien sont externalisées à des fournisseurs de services tiers spécialisés et certains de leurs services sont effectués en dehors du Royaume-Uni.

La répartition des primes brutes émises en 2021 par unité commerciale est illustrée ci-dessous :



La répartition des primes brutes et nettes émises en 2021 par les principaux pays est illustrée ci-dessous :

Country	2021	2021	2020	2020
	GWP EUR	NWP EUR	GWP EUR	NWP EUR
UK	2 726 228	1 649 723	2 089 142	1 284 931
France	712 589	419 142	587 003	369 294
Germany	413 983	209 609	388 479	195 739
Netherland	350 742	197 448	330 563	196 525
Spain	284 258	182 911	256 612	174 907
Italy	294 307	200 161	249 796	179 831
Ireland	179 326	82 347	168 943	76 260
Turkey	87 966	47 100	87 275	36 307
Sweden	66 652	34 999	57 232	32 729
Other	347 346	205 491	294 438	177 285
Total	5 463 397	3 228 931	4 509 483	2 723 808

Rapport de Gestion

31 December 2021

Présentation des états financiers

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes:

- Le code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 portant application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil concernant l'accès aux activités d'assurance et de réassurance et leur exercice (solvabilité II).
- Règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 concernant les comptes annuels des entreprises d'assurance et les opérations de nature spécifique.
- Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 relatif aux actifs et aux notes, en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

Résultats et performances

2021 a produit un bénéfice d'exploitation avant impôt de 868,9 millions d'euros et un ratio combiné de 81,2 %. Un résumé des résultats financiers est présenté dans le tableau suivant.

€ million	2021	2020
Primes Brutes émises	5 463,3	4 509,5
Primes Nettes émises	3 229,4	2 723,8
Primes Nettes Acquises	3 089,0	2 682,0
Charge Sinistres	1 415,9	1 389,7
Frais Généraux	1 093,4	1 031,4
Résultat de souscription	761,1	329,6
Résultat des Investments	107,8	37,7
Autres Revenus / (charges)	0,0	-249,7
Résultat Avant Impôts	868,9	117,6
Ratio Combiné %	81,2%	90,2%

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires d'affecter le bénéfice de 643,4 millions d'euros de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 au compte « Autres réserves ».

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois précédents exercices.

2019	Néant
2020	Néant
2021	700 millions d'euro

Il est proposé de verser un dividende de 450 millions d'euros provenant des Autres Réserves aux actionnaires 0,572 € par action contribuant au capital social.

I - Situation financière fin d'exercice	2021	2020
Capital Social (en euros)	896 176 662	896 176 662
Nombre d'actions ordinaires existantes	786 119 879	786 119 879
II - Résultat opérations effectives (en milliers d'euro)		
Chiffre d'affaires hors taxes (net de réassurance)	3 228 930	2 723 807
Résultat Technique avant Impôts	761 092	329 615
Résultat avant impôts	868 912	117 681
Impôts sur les bénéfices	-212 093	54 856
Résultat après impôt	656 818	62 825
Résultat distribué	0	0
III - Résultat par action		
Résultat après impôt (en milliers d'euro)	656 818	62 825
Dividende attribué à chaque action (en euros)	0,572	0,890
IV - Personnel (1)		
Effectif moyen des salariés employés	3 604	3 586
Masse salariale (en milliers d'euros)	270 972	263 902
Avantages sociaux (en milliers d'euros)	110 962	101 555

Rapport de Gestion

31 December 2021

Stratégie de souscription

CEG dispose d'une expertise de pointe en matière de risques, d'une approche disciplinée de la souscription et s'engage pleinement à répondre aux besoins d'assurance de ses clients. La société cherche à poursuivre une croissance rentable grâce à l'amélioration des performances de souscription, à l'innovation des produits, à la distribution et au service, et à sa pertinence continue pour les clients et les courtiers. CEG se distingue par la présence de ses succursales régionales qui offrent aux courtiers et aux clients un accès rapide aux décideurs de CEG tout en garantissant la conformité aux exigences réglementaires et fiscales locales.

La société s'efforce d'offrir des niveaux de service supérieurs dans tous les aspects de ses opérations, du traitement des polices à la gestion des risques techniques et au traitement des sinistres. CEG continue à investir dans la technologie afin d'améliorer son efficacité opérationnelle, le soutien aux souscripteurs et les interfaces avec les courtiers. La société s'engage à protéger et à préserver son capital et applique une stratégie d'investissement conservatrice, en se concentrant sur la gestion des flux de trésorerie et des liquidités afin de garantir sa position à long terme sur le marché de l'assurance.

Environnement d'évolution des taux

Les conditions du marché ont continué à s'améliorer au Royaume-Uni et en Europe continentale en 2021, maintenant la volonté d'adéquation des taux évidente tout au long de 2020 et offrant des opportunités de croissance pour CEG.

Le marché londonien de l'assurance a connu des augmentations de primes dans un large éventail de catégories d'affaires en 2021, bien qu'il y ait maintenant des signes que le marché difficile se calme quelque peu. Le mouvement global des taux du portefeuille de renouvellement de CEG-CGM a été d'environ 13% avec des augmentations à deux chiffres dans les branches financières, les biens et l'énergie, mais les prix de l'aviation ont subi une certaine pression vers la fin de l'année.

Le marché de l'assurance Dommages aux particuliers a également connu des améliorations tarifaires dans toute la région, avec une augmentation globale des taux sur les renouvellements d'environ 15%. Toutes les branches principales ont connu des mouvements positifs, les plus fortes augmentations ayant été enregistrées dans les branches financières ; les branches énergie, incendie et technique ont également connu des augmentations à deux chiffres.

La croissance des activités A&H et Personal Lines de CEG a continué à être affectée par l'impact de la pandémie sur les clients et les risques, mais le portefeuille PRS a connu une évolution positive des taux.

Facteurs de croissance et de rentabilité

CEG souscrit des contrats au Royaume-Uni, en Europe continentale, aux Etats-Unis et à l'international, principalement en euros, en livres sterling et en dollars US. À des fins comptables et dans le présent rapport, les résultats d'exploitation de l'entreprise sont présentés en euros.

Les primes brutes souscrites de CEG en 2021, qui s'élèvent à 5 463,3 millions d'euros, sont supérieures de plus de 20 % aux 4 509,5 millions d'euros enregistrés à la fin de l'année 2020, principalement en raison de la croissance des activités de wholesale CGM et des portefeuilles de retail P&C qui ont réalisé des augmentations de taux significatives, d'une forte rétention des affaires et d'une augmentation des volumes de nouvelles affaires, les clients continuant à reconnaître la distribution, les offres de produits et les capacités de service supérieures de Chubb.

CEG achète de la réassurance pour atténuer l'impact d'événements majeurs et la fréquence excessive de sinistres de moindre importance. Un certain nombre de programmes de réassurance gérés par CEG en 2021 l'ont été avec une société Chubb, Chubb Tempest Reinsurance Ltd. CEG bénéficie également, en particulier pour les expositions aux catastrophes américaines et mondiales, de programmes de réassurance partagés avec d'autres entités de Chubb, y compris le syndicat 2488 du Lloyd's. Ces accords ont pour effet d'augmenter la fréquence des sinistres de moindre importance. Ces accords ont pour effet d'augmenter le pouvoir d'achat de Chubb en matière de réassurance, ce qui profite en fin de compte à toutes les filiales, y compris CEG. Aucun changement significatif n'a été apporté à la stratégie d'achat de réassurance de l'entreprise en 2021.

L'exposition de CEG aux pertes importantes est gérée par le respect de directives claires en matière de gestion des risques et de souscription, ainsi que par le recours à la protection de la réassurance et à une modélisation et une analyse

Rapport de Gestion

31 December 2021

sophistiquées. La rentabilité a été affectée par des pertes liées à des catastrophes d'un montant de 62,9 millions d'euros, nettes des recouvrements de réassurance, mais celles-ci ont été plus que compensées par des libérations de réserves de périodes antérieures d'un montant de 256,1 millions d'euros, principalement au sein de l'assurance P&C de détail. Le ratio de sinistres de l'année d'accident courante 2021, excluant les pertes liées aux catastrophes et le développement de la période antérieure, était de 46,3% (2020 : 45,5%), démontrant la qualité des affaires sous-jacentes de CEG.

Rapport sur les investissements

Stratégie d'investissement

CEG applique une stratégie d'investissement conservatrice en établissant des portefeuilles très liquides, diversifiés et de haute qualité, gérés par des gestionnaires externes experts. Des directives d'investissement détaillées du groupe Chubb sont établies pour chaque portefeuille géré, y compris des indices de référence personnalisés par Chubb par rapport auxquels la performance du gestionnaire est mesurée.

CEG gère cinq portefeuilles actifs de titres à revenu fixe de qualité, dont les principales devises sont la livre sterling, l'euro et le dollar américain. D'autres portefeuilles passifs sont maintenus en Suisse et en Turquie pour répondre aux exigences de solvabilité locales. CEG alloue également une proportion limitée des fonds disponibles pour l'investissement à des stratégies alternatives. Ces stratégies alternatives comprennent des obligations à haut rendement, des prêts bancaires syndiqués, des prêts de private equity et des actions mondiales.

A la fin de l'année 2021, les fonds alloués aux stratégies alternatives représentaient 19% des portefeuilles d'investissement de CEG, se situant dans les limites établies. La majorité des investissements de CEG continue d'être allouée à des portefeuilles de haute qualité, diversifiés, gérés activement et exposés à un large éventail de secteurs. Conformément aux années précédentes, les directives d'investissement de CEG et le positionnement des gestionnaires externes limitent l'exposition aux pays périphériques de la zone euro.

La répartition monétaire approximative des portefeuilles d'investissement de CEG est de 28% en livres sterling, 34% en euros et 36% en dollars US. Les investissements dans d'autres devises représentent environ 2% du total.

Revue des marchés financiers

Malgré les tendances mitigées des taux d'infection dans les différentes régions, l'optimisme pour une reprise mondiale s'est renforcé au premier trimestre, dans un contexte d'amélioration générale des données économiques, d'augmentation des vaccinations et de soutien fiscal et monétaire soutenu. Les données économiques mondiales ont continué à s'améliorer dans la plupart des régions, les marchés du travail se sont améliorés et l'industrie manufacturière a fortement rebondi malgré les perturbations persistantes de la chaîne d'approvisionnement. Les rendements sur les marchés développés ont fortement augmenté, reflétant les attentes du marché en matière de croissance et d'inflation, ainsi que la possibilité pour les banques centrales de resserrer leurs taux directeurs plus tôt que prévu. Entre-temps, les actions mondiales se sont généralement redressées, les écarts de crédit se sont resserrés et les prix du pétrole ont augmenté, les investisseurs étant de plus en plus optimistes quant à la reprise mondiale.

Nombre de ces thèmes ont persisté au deuxième trimestre, le moral des consommateurs s'est encore amélioré et une hausse de la demande a contribué à la résurgence des secteurs sensibles au COVID. Les vaccinations ont continué à progresser dans le monde et les taux d'infection ont baissé, même si la propagation de la variante delta, plus infectieuse, a mis en évidence les risques pour la reprise économique. Les rendements des obligations souveraines des pays développés ont globalement baissé et les courbes se sont aplaties malgré les inquiétudes persistantes concernant l'inflation au deuxième trimestre. Dans le même temps, les actions mondiales se sont redressées (le S&P 500 a progressé de 8,5 %), la forte dynamique des données de croissance économique et les perspectives de bénéfices positives ayant soutenu le sentiment de risque.

La hausse des cas de la variante delta de COVID-19 et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement ont ralenti la dynamique économique sur les marchés développés, tandis que l'inflation est restée élevée au troisième trimestre. Par

Rapport de Gestion

31 December 2021

conséquent, la plupart des actifs ont connu une certaine volatilité au cours du trimestre. La reprise économique mondiale s'est poursuivie à un rythme plus lent et est restée inégale selon les secteurs. Au cours du trimestre, une hausse des cas de variante delta COVID-19 a ralenti l'activité des services aux États-Unis et entamé la croissance de l'emploi dans les secteurs des loisirs et de l'hôtellerie. Pendant ce temps, des épidémies similaires de COVID-19 sur les marchés émergents ont prolongé les goulots d'étranglement de la chaîne d'approvisionnement, en particulier dans l'industrie automobile. Aux États-Unis, la Réserve fédérale (Fed) a adopté une position plus expansionniste, indiquant qu'elle commencerait à réduire ses achats d'actifs au cours de l'année civile et qu'elle pourrait même relever ses taux dès 2022. Les banques centrales d'autres marchés développés ont également changé d'avis en réponse à la hausse de l'inflation.

La reprise économique mondiale s'est poursuivie, bien que la dynamique ait ralenti parallèlement à la propagation du variant Omicron au cours du quatrième trimestre. L'inflation élevée est restée un thème clé au niveau mondial tout au long du trimestre. Aux États-Unis, l'indice des prix à la consommation a atteint près de 7 % en glissement annuel en novembre, son niveau le plus élevé depuis 39 ans. En réponse à la pression inflationniste, les banques centrales ont réorienté leur politique vers la normalisation. La Fed a augmenté le rythme de réduction de ses achats mensuels d'actifs et a ajusté ses attentes médianes pour trois hausses en 2022. Parallèlement, la Banque d'Angleterre a relevé ses taux d'intérêt de 0,15 % à 0,25 % en décembre. Les spreads de crédit se sont élargis, tandis que les actions mondiales se sont redressées, soutenues par de solides bénéfices d'entreprises ainsi que par des indications d'une maladie moins grave et d'une hospitalisation d'Omicron. Parallèlement, les problèmes persistants de la chaîne d'approvisionnement, l'épuisement des stocks d'énergie et la forte demande mondiale d'énergie ont fait grimper les prix de l'énergie.

Performance des investissements

Les rendements des titres à revenu fixe de qualité investissement ont été négatifs en 2021, les rendements des obligations souveraines et des entreprises ayant augmenté. Cependant, les rendements des actifs alternatifs, notamment les obligations à haut rendement, les prêts bancaires, les prêts privés et les actions, ont produit de bons rendements sur l'ensemble de l'année.

Globalement, CEG a généré un rendement total de 0,7 % en 2021 sur les soldes disponibles pour l'investissement. Pour les portefeuilles investment grade, la performance a varié selon le gestionnaire individuel, allant de -2,1% à -1,9% pour la livre sterling et de -1,9% à -1,3% pour les euros. Le portefeuille d'investissement de qualité en dollars américains a généré un rendement total de -0,5% au cours de l'année.

Les actifs d'investissement alternatifs de CEG, qui constituent environ 19% du portefeuille total, ont produit de bons résultats. L'allocation aux obligations à haut rendement en dollars américains a généré un rendement de 4,0 % pour l'année, les allocations aux prêts bancaires ont produit un rendement total de 4,5 % et les prêts privés et les participations en capital privé ont généré des rendements totaux de 10,5 % en euros et de 11,3 % en livres sterling. L'allocation de CEG aux actions mondiales a généré une forte performance de 19,1% pour l'année.

Situation financière

Capital

CEG maintient une structure de capital efficace et cohérente avec le profil de risque de l'entreprise, qui tient dûment compte de l'environnement réglementaire et de marché pertinent pour ses opérations commerciales.

La société évalue ses propres besoins en capital sur la base d'une mesure détaillée des risques, dans le but de maintenir une solidité financière et une adéquation du capital, suffisantes pour soutenir les objectifs commerciaux et répondre aux exigences des assurés, des régulateurs et des agences de notation, tout en conservant une flexibilité financière en assurant la liquidité.

CEG évalue son profil de risque et ses propres exigences en matière de capital en utilisant un modèle interne qui a été développé pour répondre aux exigences de Solvabilité II. Le modèle interne est soutenu par un cadre de validation et de gouvernance robuste qui garantit son adéquation continue et est affiné pour refléter l'expérience de CEG, les changements

Rapport de Gestion

31 December 2021

dans le profil de risque et les avancées dans les méthodologies de modélisation. A partir de 2021, CEG a reçu l'approbation du régulateur pour utiliser son modèle interne afin de fixer son capital de solvabilité requis réglementaire.

Au 31 décembre 2021, la société disposait d'un capital de solvabilité requis selon le modèle interne de 1 439 millions d'euros et de ressources en capital de fonds propres éligibles mesurées par Solvabilité II de 3 073 millions d'euros. Le ratio de solvabilité réglementaire de la société était donc de 214 %.

Ratings

CEG est notée "A++" par A.M. Best et "AA" par Standard & Poor's ("S&P") pour sa solidité financière. Les deux notations ont une perspective stable.

Conformité

Le respect de la réglementation et des normes juridiques et éthiques est une priorité élevée pour Chubb et CEG, et la fonction de conformité joue un rôle important de surveillance à cet égard. L'affirmation annuelle du code de conduite de Chubb est exigée de tous les employés et directeurs.

En tant que filiale importante de Chubb Limited, une société cotée aux Etats-Unis, l'environnement de contrôle financier dans lequel les états financiers US GAAP sont dérivés est soumis aux exigences de la législation américaine Sarbanes-Oxley. CEG a formalisé la documentation et testé les contrôles pour permettre à Chubb Limited de satisfaire aux exigences de la législation.

CEG s'engage également à remplir ses autres obligations en matière de conformité, y compris le respect des politiques axées sur le client, conformément aux principes réglementaires, et il utilise divers paramètres pour évaluer ses performances.

L'entreprise fait appel à une main-d'œuvre qualifiée et spécialisée pour gérer ses responsabilités en matière de réglementation et de conformité et s'efforce de respecter des normes élevées. CEG reconnaît et apprécie ses relations avec les régulateurs dans chacune de ses juridictions et s'engage dans un dialogue et une communication ouverts pour aborder et résoudre tout problème.

Evènements Postérieurs à la Clôture

Le 24 février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine. Cette invasion s'est heurtée à la résistance ukrainienne et a créé une instabilité géopolitique importante entre les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Europe et la Russie. Les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Europe ont mis en œuvre un nombre important de sanctions économiques et politiques à l'encontre de particuliers et de sociétés russes, ainsi que du système financier russe au sens large. Les administrateurs de CEG ont examiné les informations dont ils disposaient et les impacts du conflit sur l'entreprise. Ils ont conclu qu'une estimation de l'impact ne peut être faite à la date de signature de ces états financiers, mais que l'entreprise reste en position de force pour répondre aux impacts du conflit. En outre, les administrateurs ne pensent pas que les impacts du conflit modifient la situation financière présentée pour la société au 31 décembre 2021. CEG continuera à surveiller la situation et à fournir des mises à jour aux parties prenantes, le cas échéant.

Rapport de Gestion

31 December 2021

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(Tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

Conformément à la circulaire de la FFA du 22 Mai 2017, les délais de fournisseurs présentés ci-dessous n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	Néant					Néant
Montant total des factures concernées TTC						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice						
(B) Factures exclues du(A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues				0		
Montant total des factures exclues TTC				0		
(C) Délais de paiement de référence utilisées (contractuel ou délais légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Pas de calcul de retard, Factures réglées au comptant					

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(A) Tranches de retard de paiement						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	Néant					Néant
Montant total des factures concernées TTC						
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice TTC						
(B) Factures exclues du(A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues				0		
Montant total des factures exclues TTC				0		
(C) Délais de paiement de référence utilisées (contractuel ou délais légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux dans les conditions de l'article L 441-6					

Rapport de Gouvernement d'entreprise

31 December 2021

En application des dispositions de l'article L 225-37 du code de commerce, le conseil d'administration vous présente dans cette section son rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Gouvernance

CEG dispose d'un cadre de gouvernance d'entreprise documenté, dont l'objectif est d'exercer une surveillance et un contrôle sur la gestion de l'entreprise.

CEG opère sous la supervision de l' ACPR et conformément à la loi française.

Le conseil d'administration se réunit tous les trimestres au minimum et plus à des fins spécifiques pour s'acquitter de ses responsabilités. En 2021, le conseil d'administration s'est réuni huit fois. Les questions réservées au Conseil d'administration sont de déterminer la stratégie de l'entreprise et de superviser sa mise en œuvre, de garder les intérêts des principales parties prenantes à l'étude et de maintenir une gouvernance saine par la surveillance de structures de gestion solides, y compris la surveillance stratégique, des risques et des contrôles.

La composition du conseil d'administration fait l'objet d'un examen permanent afin de s'assurer que la composition et l'expertise disponible restent adaptées aux besoins actuels de l'entreprise. Au 31 décembre 2021, le conseil était composé de six administrateurs non exécutifs, dont Lord Turner, président indépendant, et de trois administrateurs exécutifs. En mars 2021, Nadia Cote, une directrice exécutive, a quitté le conseil et a été remplacée par Sara Mitchell. En juin 2021, Adam Clifford, directeur exécutif et directeur général, a quitté le conseil ; il a été remplacé en tant que directeur exécutif par Mark Roberts et en tant que directeur général par Sara Mitchell. Les opérations courantes de la société sont placées sous la direction du directeur général et des directeurs généraux adjoints éventuellement nommés ; ceux-ci sont autorisés par le conseil, conformément au Code de commerce français, à représenter la société dans toutes ses relations avec les tiers. Selon les exigences françaises, il doit y avoir au moins un directeur général adjoint, mais il n'est pas nécessaire qu'il soit également membre du conseil d'administration. Il y a actuellement deux directeurs généraux adjoints, Véronique Brionne et Mark Roberts, qui sont tous deux membres du conseil d'administration.

Les principales activités non routinières du conseil d'administration au cours de l'année comprennent : i) les changements de membres du conseil d'administration, y compris le changement de directeur général, ii) la recommandation de paiements de dividendes aux actionnaires et la convocation d'assemblées générales en juin et septembre 2021, iii) la délégation de pouvoir au directeur général pour accorder des garanties à contrepartie différée conformément à l'article L.224-35, paragraphe 4, du Code de commerce français en ce qui concerne les activités de cautionnement entreprises par la société et v) les actions résultant de la révision du portefeuille de cyberassurance de l'ACPR. Il a également approuvé les changements apportés à la documentation du modèle interne de la société, aux politiques et cadres du conseil d'administration et à une augmentation de la limite du pool notionnel. Le Conseil a achevé son examen annuel de la gouvernance, confirmant que les dispositions restent appropriées.

Le Conseil a reçu des rapports réguliers sur l'état des résultats commerciaux, les plans commerciaux et fonctionnels, les ressources, l'évolution des risques et des environnements réglementaires, la conduite des consommateurs, la conformité réglementaire, les contrôles de souscription, les questions actuarielles et de solvabilité. Une réunion par an est consacrée à la stratégie commerciale de l'entreprise. En outre, le conseil d'administration a effectué des plongées en profondeur dans la réassurance cédée de la société et dans l'offre de produits cybernétiques de Chubb, ainsi que dans ses pratiques cybernétiques et technologiques.

En tant que SE, la société est tenue de tenir des assemblées générales pour ses actionnaires et au cours de l'année 2021, une assemblée générale ordinaire s'est tenue le 4 juin et une assemblée générale extraordinaire le 28 septembre 2021. Lors de l'assemblée de juin, les actionnaires ont décidé d'approuver les comptes annuels 2020 et les conventions réglementées, la distribution d'un dividende et ont ratifié la cooptation de Sara Mitchell en tant qu'administrateur. Lors de l'assemblée de septembre, les actionnaires ont décidé d'approuver la distribution d'un dividende. Les représentants élus du comité d'entreprise français ont été invités à assister à toutes les réunions du conseil d'administration et des actionnaires au cours de l'année 2021.

Rapport de Gouvernement d'entreprise

31 December 2021

Le Conseil d'administration a délégué un certain nombre de questions à des comités.

Le **Comité d'audit et des risques** (le "comité") est composé de directeurs non exécutifs et ses responsabilités sont incluses dans le règlement intérieur de la société.

Le comité a examiné et fait des recommandations au conseil d'administration dans des domaines tels que la validation des calculs de solvabilité, les contrôles internes, l'information financière, la dénonciation, les questions actuarielles et l'audit externe. En outre, il a supervisé et conseillé le conseil d'administration sur l'exposition aux risques, la stratégie future en matière de risques, la conception et la mise en œuvre du cadre de gestion des risques dans l'entreprise et sur les questions de solvabilité et de capital. Il a également veillé à ce que les risques et les contrôles de l'entreprise soient enregistrés et surveillés.

Le comité a reçu des rapports trimestriels des fonctions de conformité, de gestion des risques, d'actuariat, des finances et de l'audit interne. Parmi les autres rapports réguliers figuraient des mises à jour des mesures de l'évaluation des risques et de la solvabilité de la société, ce qui permet de fournir un aperçu indépendant de l'évaluation des risques par la direction.

En ce qui concerne le processus d'audit externe, le comité a contrôlé la nature et l'étendue des travaux d'audit des états financiers statutaires et des autres exigences en matière de rapports externes. Le comité a reçu des rapports réguliers de l'auditeur externe et le président du comité et le président du conseil d'administration ont rencontré régulièrement l'auditeur externe sans que la direction soit présente.

Dans le cas de la fonction d'audit interne, le rôle du comité consiste à convenir et à contrôler, en liaison avec la fonction d'audit du groupe, la nature et l'étendue des travaux à effectuer par l'équipe d'audit interne et la disponibilité de ressources suffisantes. Le comité a reçu des rapports réguliers de l'audit interne et le président du comité et le président du conseil d'administration ont rencontré régulièrement le chef de l'audit interne sans que la direction soit présente.

Le rôle du comité vise à fournir au conseil d'administration et à la direction du groupe Chubb l'assurance que les systèmes de contrôle interne, jugés par la direction comme étant appropriés pour une gestion prudente de l'entreprise, fonctionnent comme prévu. Le comité doit à tout moment contester tout aspect de ces processus qu'il considère comme une pratique faible ou médiocre.

Au cours de l'année 2021, le Comité a notamment examiné (i) les initiatives de gouvernance des données mises en œuvre à la suite des commentaires de l'ACPR sur l'application du modèle interne de la société, (ii) l'application réglementaire de la branche britannique et l'impact du Financial Services Compensation Scheme du Royaume-Uni, (iii) les rapports de la table ronde de l'ACPR sur le changement climatique et (iv) l'excédent des réserves de la société.

Le **Comité de Direction** de la société supervise la gestion quotidienne des opérations et des performances de l'entreprise et aide le directeur général et le directeur général adjoint à superviser les stratégies et les décisions opérationnelles déterminées par le conseil d'administration. Il est également responsable de la supervision des activités des fonctions supports, du réseau des succursales, des principaux groupes de pilotage et des sous-comités, notamment concernant les finances, le capital et le crédit, les réserves, les contrôles de souscription et la supervision des produits, les investissements, le pilotage du modèle interne et le pilotage informatique. En 2021, il s'est réuni tous les trimestres sur une base formelle, en plus des réunions informelles régulières. Il a reçu des rapports des secteurs d'activité et de la fonction et des sous-comités.

CEG dispose d'un **Comité de Routine** qui se réunit de manière ad hoc entre les réunions formelles du Conseil d'Administration pour examiner l'autorisation des questions de nature administrative ou de routine pour lesquelles des documents d'approbation sont requis entre les réunions trimestrielles du Conseil d'administration et du comité. Ses activités font l'objet d'un rapport lors de la réunion trimestrielle suivante du conseil d'administration.

Le **Comité Italien de Surveillance de la Gestion** s'occupe des risques spécifiques de criminalité financière en Italie. Sa composition et ses responsabilités sont détaillées dans son mandat.

Rapport de Gouvernement d'entreprise

31 December 2021

Liste des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance exercées par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2021

Name of Director	Name of other Organisation	Role	Country of Incorporation
Jonathan Adair Turner	ChubbLife Europe SE	Chairman & Director	France
	Chubb Underwriting Agencies Limited	Chairman & Director	United Kingdom
	Energy Transition Commission	Chair of Energy Transitions Commission	United Kingdom
	House of Lords	Crossbench Member	United Kingdom
	Institute for New Economic Thinking	Senior Fellow	USA
	OakNorth Bank Limited	Adviser to the CEO	United Kingdom
	Envision	Board Advisor	United Kingdom
Veronique Brionne	Envision AESC	Board Member for Japan subsidiary	United Kingdom
	ChubbLife Europe SE	Director	France
Adam Clifford	AGIPI	Board Member	France
	ChubbLife Europe SE (until 28 June 2021)	Director	France
Miriam Connole	ChubbLife Europe SE	Director	France
	Chubb (CR) Holdings	Director	United Kingdom
	Chubb Capital I Limited	Director	United Kingdom
	Chubb Capital IV Limited	Director	United Kingdom
	Chubb Capital Ltd	Director	United Kingdom
	Chubb Capital V Limited	Director	United Kingdom
	Chubb Capital VII Limited	Director	United Kingdom
	Chubb Europe Services Ltd	Director	United Kingdom
	Chubb European Holdings Limited	Director	United Kingdom
	Chubb INA G.B. Holdings Ltd	Director	United Kingdom
	Chubb Insurance Service Company Ltd	Director	United Kingdom
	Chubb Market Company Limited	Director	United Kingdom
	Chubb Services UK Limited	Director	United Kingdom
	Chubb Underwriting Agencies Limited	Director	United Kingdom
David Furby	ChubbLife Europe SE	Director	France
	Chubb European Holdings Limited	Director	United Kingdom
	Chubb Services UK Limited	Director	United Kingdom
	Chubb Underwriting Agencies Limited	Director	United Kingdom
	London Market Group	Director	United Kingdom
Ken Koreyva	ChubbLife Europe SE	Director	France
	Chubb Insurance (Switzerland) Limited	Director	Switzerland
	Chubb Reinsurance (Switzerland) Limited	Director	Switzerland
	Shore Memorial medical center, Somers Point, NJ	Director	USA – New Jersey
Mark McCausland	Chubb Insurance (Switzerland) Limited	Chairman & Director	Switzerland
	Chubb Reinsurance (Switzerland) Limited	Chairman & Director	Switzerland
Sara Mitchell	N/A	N/A	N/A
Sian (Kate) Richards	N/A	N/A	N/A
David (Mark) Roberts	N/A	N/A	N/A

Rapport de Gouvernement d'entreprise

31 December 2021

Le conseil d'administration a approuvé la nomination de Sara Mitchell en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Nadia Cote. Cette nomination a pris effet le 1er mars 2021 pour la durée restante du mandat, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le conseil d'administration a également approuvé la nomination de Mark Roberts en tant que directeur de la société en remplacement d'Adam Clifford. Cette nomination a pris effet le 9 juillet 2021 pour la durée restante du mandat, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'assemblée des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels de l'année se terminant le 31 décembre 2023. Mark a également été nommé directeur général adjoint et Sara Mitchell a été nommée directrice générale en remplacement d'Adam Clifford, les deux nominations prenant effet le 9 juillet 2021. Aucune des nouvelles personnes nommées ne sera rémunérée pour ses fonctions ; toutefois, elles auront droit à des remboursements raisonnables de leurs frais professionnels.

Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce et R.322-7 du code des assurances

Conformément aux dispositions de l'article L225-37-4 - 2e , du code de commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclue aucune convention, directement ou par personnes interposée entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% de la société CEG SE, et d'autre part, une autre société dont la société CEG SE possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration (article L.225-129-1 et L.225-129-2 du code de commerce)

Néant

Modalité d'exercice de la direction générale

Le conseil d'administration de CEG SE a décidé que les fonctions de directeur général seraient dissociées de celle de président du conseil d'administration.

Ce choix de mode de gouvernance a été appliqué tout au long de l'exercice 2021.

BILAN

31 December 2021

ACTIF (K€)	2021	2020
1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	0	0
2. Actifs incorporels	130 818	124 800
3. Placements :	6 201 074	5 724 337
3a. Terrains et constructions	0	0
3b. Placements dans des entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0
3c. Autres placements	6 201 074	5 724 337
3d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0
5. Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques :	5 181 597	4 695 696
5a. Provisions pour primes non acquises (non vie)	810 412	643 842
5d. Provisions pour sinistres à payer (non vie)	4 311 460	4 006 225
5f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	0	0
5g. Provisions pour égalisation	0	0
5i. Autres provisions techniques (non-vie)	59 725	45 629
6. Créances	2 834 307	2 680 150
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe et de prises en substitution	1 290 779	1 068 754
6aa. Primes restant à émettre	83 806	76 877
6ab. Autres créances nées d'opérations directes d'assurance directe et de prises en substitution	1 206 973	991 877
6b. Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	600 642	443 601
6c. Autres créances	942 886	1 167 795
6ca. Personnel	13 907	0
6cb. Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	3 812	0
6cc. Débiteurs divers	925 167	1 167 795
6d. Capital appelé non versé	0	0
7. Autres actifs	384 825	476 875
7a. Actifs corporels d'exploitation	18 682	13 023
7b. Comptes courants et caisse	366 143	463 852
7c. Actions ou certificats propres	0	0
8. Comptes de régularisation Actif	330 745	399 975
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	58 143	58 867
8b. Frais d'acquisition reportés (Vie et non-vie)	219 592	286 384
8c. Autres comptes de régularisation	53 010	54 724
TOTAL DE L'ACTIF	15 063 366	14 101 833

BILAN

31 December 2021

PASSIF (K€)	2021	2020
1. Capitaux propres	2 615 037	2 658 219
1a. Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	896 177	896 177
1b. Primes liées au capital social	0	0
1c. Réserves de réévaluation	0	0
1d. Autres réserves	1 062 042	1 699 217
1e. Report à nouveau	0	0
1f. Résultat de l'exercice	656 819	62 825
2. Passifs subordonnés	0	0
3. Provisions techniques brutes	10 298 379	9 252 812
3a. Provisions pour primes non acquises (non vie)	2 125 764	1 786 599
3d. Provisions pour sinistres à payer (non-vie)	8 059 330	7 384 621
3f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	0	0
3g. Provision pour égalisation	38 421	15 915
3i. Autres provisions techniques (non-vie)	74 863	65 677
5. Provisions (autres que techniques)	3 312	23 905
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	9 556	8 719
7. Autres dettes :	2 085 154	2 108 449
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe et de prises en substitution	53 969	47 241
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution	581 770	565 545
7c. Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0
7d. Dettes envers des établissements de crédit	32 493	73 548
7e. Autres dettes :	1 416 922	1 422 115
7ea. Titres de créances	0	0
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	0	0
7ec. Personnel	63 716	8 635
7ed. Etat, organismes sociaux et collectivités publique	117 640	32 663
7ee. Créanciers ou créditeurs divers	1 235 566	1 380 817
8. Comptes de régularisation Passif	51 928	49 729
TOTAL DU PASSIF	15 063 366	14 101 833

Compte de Résultat

31 December 2021

Compte technique de l'assurance Non-vie (K€)	2021			2020
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
1. Primes acquises :	5 190 444	2 101 355	3 089 089	2 682 031
1a. Primes	5 463 397	2 233 917	3 229 480	2 723 808
1b. Variation des provisions pour primes non acquises	-272 952	-132 562	-140 391	-41 777
2. Produits des placements alloués de compte non technique	200 228		200 228	64 322
3. Autres produits techniques	3 683		3 683	0
4. Charges des sinistres :	-2 562 725	-1 141 867	-1 420 858	-1 389 789
4a. Prestations et frais payés	-2 096 144	-975 698	-1 120 445	-1 075 552
4b. Charges des provisions pour sinistres à payer	-466 582	-166 169	-300 413	-314 237
5. Charges des autres provisions techniques	-9 186	-14 097	4 910	-343
6. Participations aux résultats	0		0	0
7. Frais d'acquisition et d'administration	-1 375 145	-281 692	-1 093 454	-1 031 486
7a. Frais d'acquisition	-960 341		-960 341	-855 563
7b. Frais d'administration	-414 804		-414 804	-405 618
7c. Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution	0	-281 692	281 692	229 695
8. Autres charges techniques	0		0	-10
9. Variation de la provision pour égalisation	-22 506		-22 506	4 890
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	1 424 792	663 700	761 092	329 615

Compte de Résultat

31 December 2021

Compte non technique (K€)	2021	2020
1. Résultat technique de l'assurance non-vie	761 092	329 615
3. Produit des placements :	407 500	233 148
3a. Revenus des placements	210 375	188 645
3b. Autres produits des placements	4 996	4 998
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	192 128	39 506
5. Charges des placements :	-99 456	-131 049
5a. Frais internes et externes de gestion des placements et frais financiers	-20 920	-17 761
5b. Autres charges des placements	-3 344	-7 114
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	-75 193	-106 174
6. Produits des placements transférés au compte technique non-vie	-200 228	-64 322
7. Autres produits non techniques	5	0
8. Autres charges non techniques	0	-165 051
8a. Charges à caractère social	0	0
8b. Autres charges non techniques	0	-165 051
9. Résultat exceptionnel	0	-84 660
9a. Produits exceptionnels	0	0
9b. Charges exceptionnelles	0	0
9c. Correction d'erreur		-84 660
10. Participation des salariés	0	0
11. Impôts sur les bénéfices	-212 093	-54 856
RESULTAT DE L'EXERCICE	656 819	62 825

Sur l'exercice 2020, dans la rubrique 8. Autres charges non techniques du compte non technique, étaient reconnues à tort les pertes liées aux changes suite à la réévaluation. Sur 2021 en conformité avec le règlement ANC 2015, les gains et pertes liés aux changes sont reconnus dans les rubriques 3. Produit des placements et 5. Charges des placements. Pour l'exercice 2021, le montant des gains et pertes de change totalise un montant de gains de 131.6 M€ qui se compose d'un gain de 53.5 M€ de réévaluation au taux de clôture des transactions en devise différente de la devise comptable de la succursale sur laquelle elles sont comptabilisées et d'un gain de 78.1 M€ de transposition en € des comptes des succursales ayant une devise comptable non Euro.

Principes et Méthodes Comptables 31 December 2021

1 - Principes et méthodes comptables

1.1 - Principes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions suivantes :

- Des articles L.123-12 à L.123-22 du code de commerce, applicable aux entreprises d'assurance en application de l'article L.341.2 du code des assurances, aux dispositions du code des assurances.
- Le Code des assurances, modifié par le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (solvabilité II).
- Règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance et opérations de nature spécifique.
- Règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, à défaut de dispositions spécifiques prévues au règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015.

1.2 – Dérogation aux principes comptables et changement de présentation du bilan

Néant.

1.3 - Description des méthodes comptables

1.3.1 Opérations d'assurance non-vie

1.3.1.1 Primes

Les primes correspondent aux primes émises, nettes d'annulations et de ristournes, et aux primes à émettre pour la part acquise à l'exercice.

1.3.1.2 Provisions pour primes non acquises et Provision pour risques en cours (Articles 143-4, 143-5, 143-6 et 143-7 du règlement 2015-11 ANC, R 343-7 2° et R 343-7 3° du Code des assurances)

La provision pour primes non acquises correspond à la fraction des primes relative à la couverture de risques du ou des exercices suivants. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (y compris les frais d'administration et les frais d'acquisition imputables à l'exercice), susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour primes non acquises.

1.3.1.3 Provisions pour sinistres à payer (Articles 143-9, 143-10, 143-11 et 143-16 du règlement 2015-11 ANC et R 343-7 4° du Code des assurances)

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance et sur la base d'une estimation des sinistres survenus mais non-encore déclarés.

- **Provisions pour sinistres :**

Ce sont des provisions correspondant à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non-encore payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes. Elles sont estimées de façon suffisamment prudente pour faire face aux évolutions défavorables.

Elles intègrent les provisions dossier par dossier, les provisions pour sinistres non connus, les provisions pour recours à encaisser et les provisions pour frais de gestion.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- **des provisions pour sinistres connus**

Provision pour sinistres à payer dossier par dossier

Les dossiers sinistres connus sont évalués dossier par dossier par le gestionnaire au coût réel estimé intégrant à la fois le montant en principal et en accessoires. Pour certaines catégories de risques (RC Matériel, Dommages ...) les dossiers sont ouverts sur la base d'un forfait. Les évaluations sont révisées périodiquement, en fonction des informations nouvelles présentes au dossier.

- **des provisions pour sinistres à payer non connus**

Les provisions pour sinistres évaluées dossier par dossier n'intègrent pas l'estimation des dossiers tardifs ; Elles sont donc complétées d'un ajustement technique estimé à partir de méthodes statistiques de type triangles de développement et d'analyses complémentaires pour disposer du niveau de provisions ultimes nécessaires.

Principes et Méthodes Comptables

31 December 2021

- **une provision pour frais de gestion des sinistres**

Elle est destinée à couvrir les frais qui seront engagés lors des exercices futurs pour la gestion des sinistres survenus et non-clos à l'inventaire considéré. Les frais de gestion des sinistres de chaque segment de marché sont rapportés à la charge « sinistres » de l'exercice considéré, ce ratio déterminant le taux de frais de gestion à appliquer aux provisions pour sinistres à payer.

1.3.1.4 Frais d'acquisition (Article 151-1 du règlement 2015-11 ANC et L 113-15-2 du Code des assurances)

Les frais d'acquisition reportés inscrits à l'actif du bilan correspondent à la fraction non-imputable à l'exercice des frais d'acquisition constatés en charge dans l'exercice compte tenu de la durée restant à courir des contrats et au maximum sur 5 exercices. Ils sont déterminés par application, sur le montant des primes non acquises, du rapport entre les frais d'acquisition, constatés en charges et les primes émises nettes d'annulations et de provision pour annulations.

L'assiette de primes non acquises tient compte des probabilités de résiliation visées à l'article L 113-15-2 du Code des assurances.

1.3.1.5 Provisions pour égalisation (Articles 143-19 et 143-20 du règlement ANC 2015-11 et R 343-7 6° du Code des assurances)

Cette provision est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes à certains risques cycliques ou aléatoires (événements climatiques et attentats terroristes). Les conditions de calcul sont fixées par l'article 2 de la loi n° 74-1114 ainsi que les décrets n° 75-768 et 86-741 et l'article 39 G du Code Général des Impôts.

Elle est affectée dans l'ordre d'ancienneté à la compensation des résultats techniques déficitaires.

Les dotations annuelles non absorbées par des pertes techniques nettes ultérieures sont réintégrées dans le bénéfice fiscal de la onzième année suivant l'exercice de dotation.

1.3.1.6 Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes et accessoires de rentes.

Les provisions sont déterminées par le « prix de l'euro de rente » fixé par la table de mortalité TD 88/90 suivant un taux technique d'actualisation, représenté au maximum par 60% de la moyenne des 24 derniers mois du TME + 10 bps conformément aux modalités préconisées par l'ANC.

En application de cette disposition, le taux d'actualisation retenu en 2020 pour ce type de rentes est de 0,38 %.

Pour les rentes allouées au titre des accidents survenus à compter du 1^{er} janvier 2013 et dont le montant est revalorisé selon la loi n° 51-695 du 24 mai 1951 ou la loi n° 74-1118 du 27 décembre 1974, un taux d'inflation de 2 % est également pris en compte.

1.3.2 Opérations de réassurance

1.3.2.1 Acceptations (Article R 343-8 du Code des assurances)

La réassurance acceptée est comptabilisée traité par traité sur la base des informations transmises par les cédantes ou estimées. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes majorés le cas échéant de compléments sur la base des tendances des marchés ou de l'expérience.

1.3.2.2 Cessions (Articles 145-1 et 2 du règlement ANC 2015-11)

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

1.3.2.3 Titres remis en nantissement des réassureurs

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits hors bilan et évalués au cours de bourse à la date de clôture.

1.3.3 Placements

1.3.3.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice

1.3.3.1.1 Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées à leur prix d'acquisition, net des revenus courus lors de l'achat. La différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à

Principes et Méthodes Comptables 31 December 2021

courir jusqu'à la date de remboursement, conformément aux articles 121-1 et 121-2 du règlement ANC n° 2015-11.

En fin d'exercice, la valeur estimée de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale.

1.3.3.1.2 Actions et autres titres à revenu variable

Les titres non cotés comprennent des actions d'entreprise liées ou d'entreprises avec lesquelles existe un lien de participation conformément aux articles 330-1 et 330-2 du règlement 2015-11 qui définissent les entreprises liées et les liens de participations. Les autres actions sont classées avec les autres placements non cotés.

Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies par l'article R 343-11 du Code des assurances et correspond :

- pour les valeurs mobilières cotées et titres de toute nature, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- pour les actions de sociétés d'investissements à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

1.3.3.2 Dépréciations

1.3.3.2.1 Valeurs mobilières à revenu fixe

- Titres obligataires relevant de l'article R 343-9 du Code des assurances

Ces obligations peuvent faire l'objet d'une dépréciation pour risque avéré de crédit conformément aux articles 123-1 à 123-3 du règlement 2015-11.

- Titres obligataires relevant de l'article R 343-10 du Code des assurances

Leur dépréciation suit les règles des placements cotés ou non cotés.

En ce qui concerne les obligations R 343-10, l'opportunité de constituer une provision peut être appréciée par rapprochement avec les principes applicables aux obligations de l'article R 343-9, c'est-à-dire avec la notion de risque avéré de crédit en conformité avec l'article 123-7 du règlement 2015-11.

1.3.3.2.2 Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable et autres placements, autres que ceux représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte

En principe, une dépréciation est constatée à l'actif ligne à ligne si elle a un caractère durable.

1.3.3.2.2.1 Placements financiers non cotés

Il s'agit notamment des placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

Ils font l'objet d'une évaluation ligne à ligne qui tient compte de la situation nette de la société et de ses perspectives. Le cas échéant une dépréciation est constatée.

1.3.3.2.2.2 Placements financiers cotés

Il est constitué une provision pour dépréciation à caractère durable ligne à ligne, si la valeur d'utilité ou la valeur de rendement fait apparaître une décote significative. Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable ont été précisées dans le règlement ANC 2015-11 aux articles 123-6 et suivants.

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
- s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes ;
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur historique du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30 % lorsque les marchés sont volatils. Il vaut également, sauf exceptions, pour les actions européennes. Ce critère est adapté, pour les

Principes et Méthodes Comptables

31 December 2021

autres titres, aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs non européennes.

Au-delà de cette présomption de dépréciation, les titres présentant une moins-value latente significative ont fait l'objet d'un examen particulier. En présence d'une dépréciation intrinsèque au titre et non liée à la baisse générale des marchés financiers ou du secteur économique, une provision est constituée sur la base de la valeur d'inventaire le cas échéant.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet d'une provision :

- sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice, si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir durablement ce placement;
- sur la base d'une valeur recouvrable à l'horizon de détention envisagé.

La société n'a pas utilisé d'estimation de valeurs recouvrables pour déterminer la valeur d'inventaire des placements. En conséquence, les titres présumés dépréciés font l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation sur la base de la valeur de marché à la clôture de l'exercice.

1.3.3.2.3 Provisions pour risques d'exigibilité des engagements techniques

La provision pour risque d'exigibilité destinée à faire face aux engagements dans le cas de moins-values d'ensemble des actifs mentionnés à l'article R 343-10 du Code des assurances est définie à l'article R 343-7 7° du même code. Les modalités de constitution de la provision pour risque d'exigibilité sont précisées à l'article R 343-5 du Code des assurances. Les modalités d'étalement de la charge constituée par la dotation de la provision pour risque d'exigibilité sont précisées à l'article R 343-6 du Code des assurances.

1.3.3.3 Produits des placements (Article 337-7 du règlement 2015-11)

Les revenus des placements comprennent les revenus des placements financiers. Les autres produits des placements intègrent les reprises sur les dépréciations d'actifs financiers (titres non cotés et créances financières en particulier) et les produits de différence de remboursement.

1.3.3.4 Charges des placements (Plan comptable Article 322-1 du règlement 2015-11)

Les frais de gestion financière comprennent les frais par destination internes et externes correspondant au coût de la gestion du service financier.

Les autres charges des placements concernent les dotations aux provisions des actifs financiers.

1.3.3.5 Résultat des cessions des actifs de placement

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de cession.

Pour la détermination des plus ou moins-values sur cessions de titres, la règle appliquée est la méthode FIFO.

1.3.3.6 Produits des placements alloués

La part des produits nets de placement générés par les actifs relatifs aux engagements envers les assurés est transférée en compte de résultat technique selon un calcul forfaitaire déterminé par l'annexe à l'article 337-11-e du règlement 2015-11.

Principes et Méthodes Comptables 31 December 2021

1.3.3.7 Présentation du résultat financier

D'une manière générale ont été classés en résultat financier les charges et les produits :

- directement liés aux placements (classe 2);
- indirectement liés aux placements (produits liés à la rémunération des comptes courants des filiales);
- les dépréciations des filiales.

Les plus et moins-values liées aux autres immobilisations figurent en résultat non-technique.

1.3.4 Actifs incorporels

Les actifs incorporels mentionnés au bilan correspondent principalement à des logiciels et à un écart d'acquisition suite à la fusion entre Chubb et ACE. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition ou de revient. L'amortissement des logiciels est réalisé sur leur durée d'utilisation.

1.3.5 Actifs corporels

Ils sont évalués à leur prix d'acquisition diminué des amortissements cumulés.

Ils sont principalement composés des postes suivants:

- Agencements, aménagements et installations,
- Matériel et mobilier de bureau.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire de la façon suivante :

Catégorie d'actifs	Durée d'amortissement
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Véhicules automobiles	4 ans
Matériel de bureau	5 ans
Autres matériels	jusqu'à 5 ans

1.3.6 Créances et prêts

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de défaillance de la contrepartie.

1.3.7 Frais généraux et commissions

Les frais généraux et les commissions, d'abord comptabilisés en fonction de leur nature, sont ensuite ventilés en fonction de leur destination, selon l'approche suivante :

- affectation directe, sans application d'aucune clé forfaitaire, pour les charges directement affectables par destination,
- utilisation de clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectif, appropriés et contrôlables, pour les charges ayant plusieurs destinations et pour celles qui ne sont pas directement affectables.

Les frais généraux et commissions sont ainsi ventilés selon les destinations suivantes :

- frais de règlement de sinistres,
- frais d'acquisition des contrats,
- frais d'administration des contrats
- frais affectés à la gestion financières des contrats,
- autres charges techniques.

1.3.8 Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat de l'exercice correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice selon les règles fiscales en vigueur.

Principes et Méthodes Comptables 31 December 2021

1.3.9 Opérations réalisées en devises étrangères

Ces opérations sont comptabilisées en devises.

A la clôture, les éléments du bilan et du compte de résultat libellés en devises sont convertis au taux de change du jour de clôture. Conformément aux articles 241-5 et 241-6 du règlement ANC 2015-11, les différences de change sont constatées :

- au bilan s'il s'agit de différences de conversion sur des positions structurelles (principalement titres de participations stratégiques, dotation en devises aux succursales)
- en résultat de change s'il s'agit de différences de change sur des positions de change opérationnelles

1.3.10 Provisions pour risques et charges

Les litiges auxquels la société pourrait faire face sont provisionnés en fonction de l'appréciation du risque qu'en a le management.

Cette règle a notamment été appliquée concernant des litiges dans différentes juridictions européennes.

1.3.11 Comptes de régularisation Actif et Passif

Les comptes de régularisation actif / passif sont principalement composés de la surcote/décote relative aux titres obligataires et d'opérations diverses.

1.4.1 Engagements hors bilan des opérations des instruments financiers à terme

Législation applicable aux instruments financiers à terme :

Articles 260-1 du règlement 2015-11 et règlement CRC n° 2002-09 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers par les entreprises.

Principes et méthodes comptables :

Les instruments financiers à terme de devises sont enregistrés dans la comptabilité hors bilan par contrepartie de comptes de positions de change de hors bilan puis sont soldés lors de la rupture ou du dénouement de la stratégie.

Les appels de marge sont comptabilisés dans un compte spécifique de stratégie de rendement en compte de régularisation et les intérêts sur ces appels sont enregistrés en produits des placements. Les pertes sont comptabilisées en écarts de change réalisés dans les produits des placements.

1.4.2 Engagements de retraite et engagements similaires hors bilan

Définition des régimes :

Les régimes mis en place pour couvrir les engagements de retraite et les autres avantages au personnel à long terme sont soit des régimes à cotisations définies soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : Ils se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

Régime à prestations définies : Les régimes d'avantage post-emploi à prestations définies consentis au personnel de CEG SE existent pour les salariés de l'Allemagne, de l'Irlande et de l'Espagne. Pour la France ils correspondent aux régimes d'indemnité de départ en retraite tel que définis dans la convention collective des compagnies d'assurance.

La société gère un petit nombre de régimes de retraite à prestations définies par capitalisation en Europe, dont les actifs sont détenus dans des fonds séparés gérés en fiducie. L'actif ou le passif de retraite hors bilan est la valeur des actifs des régimes moins la valeur actuelle des passifs des régimes.

Le coût des retraites des régimes est analysé entre le coût des services courants, le coût des services passés et le rendement net attendu des régimes de retraite. Le coût des services courants est la valeur actualisée, calculée sur une base actuarielle, des prestations acquises par les salariés actifs au cours de chaque période. Le coût des services passés, relatif aux services rendus par les employés au cours de périodes antérieures et survenant au cours de la période en cours à la suite de l'introduction ou de l'amélioration des prestations de retraite, est comptabilisé dans le compte de profits et pertes sur une base linéaire sur la période d'acquisition des droits à l'augmentation des prestations.

Le rendement net escompté comprend le rendement escompté des actifs du régime de retraite moins les intérêts sur les passifs du régime.

Principes et Méthodes Comptables

31 December 2021

Les gains et pertes actuariels qui résultent des évaluations et de la mise à jour des dernières évaluations actuarielles pour refléter les conditions à la date de clôture sont portés à l'état du résultat global de la période.

La société fournit également une garantie à un régime de retraite à prestations définies détenu par Chubb Services UK Limited. Étant donné que le régime est actuellement en position d'actif net, aucun passif n'a été comptabilisé par la CEG.

Engagement au passif hors Bilan En millier d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Allemagne	-2 993	1 757
Irlande	3 454	1 838
Espagne	46	72
France	3 433	2 919
Total	3 940	6 586

Hypothèses actuarielles

Hypothèses	Allemagne		Irlande		Espagne		France	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Taux d'actualisation	1,52%	1,24%	1,10%	0,40%	0,92%	0,44%	0,90%	0,40%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans	65 ans	65 ans	65 ans	64 ans	64 ans
Taux d'évolution des salaires	2,00%	1,75%	n/a	n/a	2,25%	2,25%	5,00%	2,50%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%	1,90%	1,20%	n/a	n/a	n/a	n/a
Turn Over							9,00%	8,00%

1.4.3 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le 24 février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine. Cette invasion s'est heurtée à la résistance ukrainienne et a créé une instabilité géopolitique importante entre les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Europe et la Russie. Les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Europe ont mis en œuvre un nombre important de sanctions économiques et politiques à l'encontre de particuliers et de sociétés russes, ainsi que du système financier russe au sens large. Les administrateurs de CEG ont examiné les informations dont ils disposaient et les impacts du conflit sur l'entreprise. Ils ont conclu qu'une estimation de l'impact ne peut être faite à la date de signature de ces états financiers, mais que l'entreprise reste en position de force pour répondre aux impacts du conflit. En outre, les administrateurs ne pensent pas que les impacts du conflit modifient la situation financière présentée pour la société au 31 décembre 2021. CEG continuera à surveiller la situation et à fournir des mises à jour aux parties prenantes, le cas échéant.

1.4.4 Rémunérations des membres de direction

La confidentialité des rémunérations des dirigeants ne permet pas d'indiquer les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction de l'entreprise.

Annexes sur le Bilan 31 December 2021

Notes sur le bilan

B1 : Mouvements - Actifs incorporels

	Valeur brute 01/01/2021	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur brute 31/12/2021
Droit au bail	0	0	0	0	0
Autres	6 814 236	0	0	382 136	7 196 372
Logiciels	159 095 445	16 903 060	749 827	8 698 166	183 946 845
Total	165 909 681	16 903 060	749 827	9 080 302	191 143 217

	Amortissements 01/01/2021	Dotation aux amortissements dépréciations	Reprise d'amortissement dépréciations	Transferts	Amortissements 31/12/2021
Droit au bail	0	0	0	0	0
Autres	6 814 258	0	0	382 137	7 196 395
Logiciels	34 295 290	17 323 936	0	1 509 647	53 128 874
Total	41 109 548	17 323 936	0	1 891 784	60 325 269

	Valeur brute 01/01/2021	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur brute 31/12/2021
Valeur nette	124 800 133	-420 876	749 827	7 188 518	130 817 948

B2 : Actifs corporels d'exploitation

	Valeur brute 01/01/2021	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur brute 31/12/2021
Agencements	0	0	0	0	0
Matériel de transport	60 618	0	0	-8 618	52 000
informatique	1 087 757	3 869 703	0	42 887	5 000 348
Mobilier	20 558 684	5 464 956	726	104 646	26 127 560
Autres immobilisations corporelles	7	0	0	0	6
Immobilisation en cours	0	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0
Total	21 707 066	9 334 659	726	138 916	31 179 914

	Amortissements 01/01/2021	Dotation aux amortissements	Reprise d'amortissements	Transferts	Amortissements 31/12/2021
Agencements	0	0	0	0	0
Matériel de transport	60 618	0	0	-8 618	52 000
informatique	348 226	908 852	0	4 692	1 261 770
Mobilier	8 274 857	2 863 062	48	46 215	11 184 086
Total	8 683 701	3 771 914	48	42 289	12 497 856

	Valeur brute 01/01/2021	Entrées	Sorties	Transferts	Valeur brute 31/12/2021
Valeur nette	13 023 365	5 562 744	678	96 627	18 682 058

B3 : Mouvements - Placements

	Valeur brute 01/01/2021	Entrées	Sorties	Variation liée au change	Valeur brute 31/12/2021
Terrains et constructions	0	0	0	0	0
Mali technique	0	0	0	0	0
Placements dans des entreprises liées	0	0	0	0	0
et dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0	0	0	0
Autres placements	5 724 337 198	1 334 468 691	-677 180 159	-180 552 226	6 201 073 504
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0
Total	5 724 337 198	1 334 468 691	-677 180 159	-180 552 226	6 201 073 504

Annexes sur le Bilan

31 December 2021

B4 : Etat récapitulatif des placements et IFT (En milliers d'euros)

I - Placements et instruments financiers	au 31/12/2021		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours			
2. Actions et titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	268 066	268 066	372 233
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	7 996	7 996	7 996
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe			
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	5 410 185	5 345 922	5 467 176
6. Prêts hypothécaires			
7. Autres prêts et effets assimilés	514 827	513 715	508 027
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes			
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8), cautionnements en espèces et autres placements			
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
11. Autres instruments financiers à terme			
IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement			
IFT anticipations de placement			
IFT stratégies de rendement			
IFT autres opérations			
12. Total des lignes 1 à 11	6 201 074	6 135 699	6 355 432
Dont total des IFT			
Dont total des placements côtés	6 081 457	6 015 646	6 234 793
Dont total des placements non côtés	119 617	120 053	120 638
Dont total des placements	6 201 074	6 135 699	6 355 432

B5 : Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme)	au 31/12/2021		
	Valeur brute inscrite au bilan	Valeur Nette	Valeur de réalisation
a) dont :			
Placements évalués selon l'article R 343-9 et instruments financiers à terme rattachés	5 410 185	5 345 922	5 467 176
dont décote non encore amortie	221 670		
prime de remboursement non reprise	-65 630		
Placements évalués selon l'article R 343-10 et instruments financiers à terme rattachés	280 628	375 779	280 430
dont décote non encore amortie			
prime de remboursement non reprise			
Placements évalués selon l'article R 343-13 et instruments financiers à terme rattachés			
b) dont :			
Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	5 846 853	5 721 701	5 747 606
Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés			
Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)			
Valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France			
Autres affectations ou sans affectation			
c) dont :			
Placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	5 782 543	5 652 861	5 683 214
Placements et instruments financiers à terme hors OCDE	64 310	68 841	64 393

Annexes sur le Bilan

31 December 2021

B6 : Etat des échéances des créances

Créances	Part à moins d'un an	Part de 1 à 5 ans	Part à plus de 5 ans	Total brut	Dépréciations	Valeurs nettes
Prêts				0		0
Autres im mobilisations financières				0		0
Créances nées d'opérations						
d'assurance directe	1 270 473 071	19 676 628	629 419	1 290 779 118		1 290 779 118
réassurance	573 928 259	27 055 709	-341 968	600 642 000		600 642 000
Personnel				0		0
Etat, organismes sociaux				0		0
Débiteurs divers				0		0
Filiales				0		0
Impôts Différés Actif				0		0
Produits à recevoir				0		0
Charges constatées d'avance				0		0
Intérêts et loyers non échus				0		0
Divers	942 886 000			942 886 000		942 886 000
Total	2 787 287 330	46 732 337	287 451	2 834 307 118	0	2 834 307 118

B7 : Comptes de régularisation actif

	Retraité		
	Valeur brute 01/01/2021	Variations	Valeur brute 31/12/2021
Intérêts et loyers acquis non échus	58 866 541	-723 868	58 142 673
Frais d'acquisition reportés	286 384 243	-66 791 969	219 592 274
Impôts Différés Actif	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0
Surcote/Décote	9 137 313	1 014 816	10 152 129
Produits à recevoir	45 586 509	-2 728 585	42 857 924
Divers	0	0	0
Total	399 974 606	-69 229 606	330 745 000
Valeur nette	399 974 606	-69 229 606	330 745 000

B8 : Capitaux propres

	01/01/2021	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Autre	Distribution des réserves	31/12/2021
Capital	896 176 662					896 176 662
Primes liées au capital soc	0					0
Autres réserves	1 699 217 306	62 824 654			-700 000 000	1 062 041 960
Report à nouveau	0					0
Résultat de l'exercice	62 824 654	-62 824 654	656 818 624			656 818 624
Total général	2 658 218 622	0	656 818 624	0	-700 000 000	2 615 037 246

B9 : Composition de l'actionnariat

Sociétés	Titres	Valeurs	Droits de vote
Chubb European Holdings Limited	786 041 267	896 087 044	99,99 %
Chubb EU Holdings Limited	78 612	89 618	0,01 %
Total	786 119 879	896 176 662	100%

Valeur nominale de l'action : 1.14

B10 : Provisions

	01/01/2021	Variations	31/12/2021
Provisions pour litiges	23 905 320	-20 593 772	3 311 548
Provisions pour investissement	0	0	0
Provisions pour engagements IFC	0	0	0
Total	23 905 320	-20 593 772	3 311 548

Annexes sur le Bilan

31 December 2021

B11 : État des échéances des dettes

Dettes	Part à moins d'un an	Part de 1 à 5 ans	Part à plus de 5 ans	Total
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	66 705 312	3 698 993	-16 435 113	53 969 192
Dettes nées d'opérations de réassurance	524 582 887	39 395 371	17 791 913	581 770 171
Dettes envers les établissements de crédit	32 492 730			32 492 730
Emprunts, dépôts et cautionnements				0
Dépôts en espèces reçus des cessionnaires				0
Fonds de participation				0
Personnel	63 715 526			63 715 526
Etat, organismes sociaux	117 640 473			117 640 473
Créditeurs divers	1 235 565 984			1 235 565 984
Filiales				0
Produits constatés d'avance de remboursement				0
Total	2 040 702 912	43 094 364	1 356 800	2 085 154 076

B12 : Comptes de régularisation passif

	01/01/2021	Variations	31/12/2021
Surcote/Décote	49 728 530	2 199 385	51 927 915
Comptes d'attente et à régulariser			
Total	49 728 530	2 199 385	51 927 915

B13 : Analyse des provisions techniques non-vie

	2021			2020		
	Brut	Cessions	Net	Brut	Cessions	Net
Provisions pour primés émises non acquises	2 125 763 825	810 411 846	1 315 351 979	1 786 598 689	643 842 341	1 142 756 348
Provisions pour risques en cours			0			0
Provisions pour sinistres	8 059 330 478	4 311 460 152	3 747 870 326	7 384 621 215	4 006 224 527	3 378 396 688
Prévisions de recours			0			0
Autres provisions techniques	74 863 194	59 725 489	15 137 705	65 676 788	45 628 966	20 047 821
Provision pour égalisation	38 421 497		38 421 497	15 915 219		15 915 219
Total général	10 298 378 994	5 181 597 487	5 116 781 507	9 252 811 910	4 695 695 835	4 557 116 076

Conformément à l'article R 343-7.4° du Code des assurances, les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimée des capitaux et des dépenses, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés, y compris le capital constitutif de rentes.

Elles sont estimées de manière suffisamment prudente pour faire face à une évolution défavorable.

Elles comprennent des provisions au cas par cas, des provisions pour les sinistres inconnus, des provisions pour les recouvrements et des provisions pour les frais de gestion.

Passifs subordonnés.

Il n'y a pas de dette subordonnée au bilan de la société à la date de clôture.

Transactions avec des sociétés affiliées et des sociétés dans lesquelles la société a une participation

Non applicable

B14 : Actifs et passifs en devises

	Actifs en devises	différence de change	Passifs en devises	différence de change
Euro	5 387 340 496		-5 386 053 108	
Dollar US	4 564 826 734		-4 563 119 361	
Franc Suisse	28 284 821		-28 280 076	
Livre Sterling	4 426 557 625		-4 427 120 716	
Autres devises	656 356 090		-658 792 504	0
Total	15 063 365 766	0	-15 063 365 766	0

Annexes sur le Bilan

31 December 2021

B15 : Engagements hors bilan

K€	31/12/2021			31/12/2020		
	Entrepris es liées	Avec lien de participation	Autres	Entrepris es liées	Avec lien de participation	Autres
Engagements reçus hors réassurance						
Avals, cautions et crédit-bail						
Coût des services passés sur statut commun						
IFC						
Fonds constitué concernant les indemnités de fin de carrière						
Engagements donnés						
Avals, cautions et garanties de crédit donnés						
Indemnités de fin de carrière - retraite						
Statut Commun abondement CETR						
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus						
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires						
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution						
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance						
Autres valeurs détenues pour compte de tiers						
Encours d'instruments financiers à terme						

Annexes sur le Compte de Résultat 31 December 2021

Informations sur le compte de résultat

R1 : Evolution des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler (Brut de réassurance)

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2019	2020	2021
2019 Règlements	666 566 273		
Provisions	2 143 900 631		
Total des sinistres (S)	2 810 466 904		
Primes acquises (P)	3 987 096 280		
Pourcentage (S/P)	70,49 %		
2020 Règlements	422 356 606	718 215 543	
Provisions	-297 449 877	2 181 444 934	
Total des sinistres (S)	124 906 729	2 899 660 477	
Primes acquises (P)	23 717 004	4 365 062 235	
Pourcentage (S/P)	526,65 %	66,43 %	
2021 Règlements	209 786 564	562 889 084	671 796 218
Provisions	-209 448 981	-684 628 279	2 148 294 907
Total des sinistres (S)	337 584	-121 739 195	2 820 091 125
Primes acquises (P)	42 307 687	26 652 726	5 109 952 854
Pourcentage (S/P)	0,80 %	-456,76 %	55,19 %

R2 : Produits et charges des placements

	Dans les entreprises liées			Autres			Total		
	Revenus financiers	Frais financiers	Total	Revenus financiers	Frais financiers	Total	Revenus financiers	Frais financiers	Net
Revenus des participations (Art. 20 décret du 29/11/83)									
Revenus des placements immobiliers									
Revenus des autres placements				241 150 590	-75 737 617	165 412 973	241 150 590	-75 737 617	165 412 973
Autres revenus financiers (commissions, honoraires...)				4 996 457	-197 010	4 799 448	4 996 457	-197 010	4 799 448
Revenus financiers : total poste III 3				246 147 047			246 147 047		
Frais financiers : total poste III 5					-75 934 626			-75 934 626	
Total produits et charges des placements				246 147 047	-75 934 626	170 212 420	246 147 047	-75 934 626	170 212 420

R3 : Ventilation des primes brutes par zones géographiques

	2021	2020
France	612 906 407	572 775 995
CEE (hors France)	1 765 788 534	3 235 719 929
Hors CEE	3 084 701 579	700 987 306
Total primes brutes	5 463 396 520	4 509 485 249

R4 : Montant des Commissions

	2021	2020
Commissions affaires directes	774 196 929	678 143 606
Commissions acceptations	161 693 236	143 467 209
Total	935 890 165	821 610 815

R5 : Analyse des charges de personnel

	2021	2020
Salaires	270 972 365	263 901 546
Cotisations fonds de retraite	28 707 286	27 289 987
Charges sociales	52 784 193	48 407 603
Autres	29 470 707	25 857 230
Total	381 934 551	365 456 366

Annexes sur le Compte de Résultat 31 December 2021

R6 : Personnel

Effectifs moyens par catégorie	2021	2020
Non cadres	2 778	2 779
Cadres	826	807
Total	3 604	3 586

R7 : Honoraires de certification des comptes et autres services

	2021	2020
Commissaire aux comptes	PWC	PWC
Certification des comptes	1 542 886	1 564 920
Services autres	35 471	27 000
Total	1 578 357	1 591 920

R8 : Analyse des produits et charges non techniques

Produits non techniques	2021	2020
Plus-values sur cessions des éléments d'actif	0	0
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0	0
Reprise sur réserve de capitalisation IS	0	0
Reprises sur provision pour litiges	0	0
Reprise sur contrôle fiscal et URSSAF	0	0
Autres produits	4 908	0
Total	4 908	0
Charges non techniques	2021	2020
Moins-values sur cessions des éléments d'actif	0	0
Frais de traitements bancaires	0	0
Dépréciations des actifs circulants	0	0
Dotations sur réserve de capitalisation IS	0	0
Provisions pour litiges	0	0
Autres charges	0	165 051 321
Contrôle fiscal et URSSAF	0	0
Total	0	165 051 321

R9 : Analyse des produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels	2021	2020
Reprise des provisions pour investissement	0	0
Autres produits exceptionnels	0	-84 659 622
Total	0	-84 659 622
Charges exceptionnelles	2021	2020
Amortissement exceptionnel RSI	0	0
Autres charges exceptionnelles	0	0
Total	0	0

R10 : Analyse de la charge d'impôt	2021			2020		
	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total
Afférents aux opérations ordinaires	199 964 062	12 129 125	212 093 187	71 492 339	-16 636 292	54 856 047
Afférents aux produits et charges exceptionnels	0	0	0	0	0	0
Total	199 964 062	12 129 125	212 093 187	71 492 339	-16 636 292	54 856 047

Autres Informations
31 December 2021

Autres informations

Les états financiers de CEG sont inclus, par la méthode de consolidation intégrale, dans les états financiers consolidés de CHUBB Limited (Bären­gasse 32, CH-8001 Zurich, Switzerland).

Chubb Limited, la société mère ultime de Chubb European Group SE ("CEG"), est la société holding du groupe de sociétés Chubb enregistrée en Suisse. Chubb Limited et ses filiales directes et indirectes, collectivement le groupe de sociétés Chubb ("Chubb"), sont une organisation mondiale d'assurance et de réassurance. Au 31 décembre 2020, Chubb Limited détenait un actif total de 190,8 milliards de dollars et des capitaux propres de 59,4 milliards de dollars. Elle est cotée à la bourse de New York (NYSE : CB) et fait partie de l'indice S&P 500. La société possède des bureaux de direction à Zurich, New York, Londres et dans d'autres villes, et emploie environ 31 000 personnes dans le monde entier.